

Crest-Voland Cohennoz Labellemontagne
Siège social : Télésiège de la Logère
73590 CREST-VOLAND
Tél : 04.79.31.70.33
E-mail : info.crestvoland@labellemontagne.com



SAS au capital de 1.068.375€
RCS Chambéry B 392 404 950
TVA intracommunautaire : FR 67 392 404 950
Responsabilité civile ALLIANZ n° 48094110 87 rue de Richelieu 75002 PARIS

Dénommée ci-après l'OPERATEUR ou la SOCIETE

Art. 1. Généralités

Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation s'appliquent à l'ensemble des titres de transport sur remontées mécaniques donnant l'accès aux domaines skiables de Crest Voland Cohennoz, du Val d'Arly et de l'Espace Diamant. Si une disposition des présentes venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur des remontées mécaniques et pour les sociétés ayant leur siège social en France. La langue des documents contractuels est le Français.

Art. 2. L'achat – Informations préalables

L'acquisition d'un TITRE de transport implique la connaissance et l'acceptation par la personne ci-après dénommée le « CLIENT » ou le « TITULAIRE » de l'intégralité des présentes conditions générales de vente et d'utilisation, sans préjudice des voies de recours habituelles.

Il appartient au CLIENT de s'informer sur les produits et les tarifs proposés (tarifs publics affichés aux points de vente de l'OPERATEUR) et de sélectionner le plus adapté pour lui et de demander à en bénéficier au moment de l'achat de son forfait (avant l'édition de celui-ci).

Le CLIENT est informé que certaines offres ne sont disponibles que sur le site de vente en ligne skippass-crestvoland.labellemontagne.com, cette exclusivité étant alors mentionnée sur le site internet. L'OPERATEUR ne peut être tenu pour responsable du choix du CLIENT. Aucune réclamation ou remboursement à ce titre ne sera possible après l'achat.

L'information relative aux émissions de CO2 générées par l'activité de transport des CLIENTS est disponible en ligne via le lien suivant : <http://crestvoland.labellemontagne.com/hiver/domaine-skiabile/securite/>

Art. 3. Le support

Les TITRES de transport sont délivrés sur des supports carte à puce rechargeables « FREEPASS » numérotés et accompagnés d'un ticket duplicata reprenant les données essentielles de la transaction. Ce support réencodable, d'un montant de 2 €, est réutilisable et remboursable aux Caisses de la SOCIETE et auprès des commerces partenaires, sous réserve d'être restitué durant les dates d'ouverture du domaine skiable en bon état (non plié, non cassé, non troué, etc.). Aucune restitution ne pourra être opérée par courrier.

ATTENTION : Il est demandé au TITULAIRE d'un TITRE de conserver le ticket-duplicata afin de pouvoir le porter à la connaissance de l'OPERATEUR à l'appui de toute demande, notamment de réédition en cas de perte ou de vol (voir conditions ci-après) où il sera OBLIGATOIRE

Art. 4. Titres

Toute personne désirant accéder aux installations des remontées mécaniques doit être titulaire d'un TITRE. Le TITRE délivré (sauf cas des cartes à points) est strictement personnel, incessible et intransmissible. Il ne peut faire l'objet d'un prêt à titre gratuit ou onéreux.

Pour les forfaits « saison », l'apposition de la photo est obligatoire (photographie récente, de face, sans lunettes ni couvre-chef). La reproduction de cette photographie sera conservée par l'OPERATEUR dans son système informatique de billetterie pour faciliter les éventuels rechargements ou rééditions du TITRE ainsi qu'à des fins de contrôle, durant la saison, sauf opposition formulée par le TITULAIRE dans les formes prévues ci-dessous (voir « Protection et traitement des données à caractère personnel »).

Tout TITRE donne droit, durant sa période de validité, à la libre circulation sur les remontées mécaniques du domaine skiable pour lequel il a été émis, sans aucune priorité de quelque nature que ce soit. Les secteurs de validité des TITRES sont définis sur la grille tarifaire et durant les périodes d'ouverture des remontées mécaniques telles qu'elles sont affichées aux caisses de la SOCIETE, sous réserve des conditions météorologiques et d'enneigement.

Le TITRE doit être conservé par son TITULAIRE durant tout le trajet effectué sur chaque remontée mécanique, de son aire de départ à celle d'arrivée, afin de pouvoir être présenté à tout contrôle. Le TITRE est réputé utilisé lors du premier passage aux bornes des Remontées Mécaniques. Le TITULAIRE conserve son forfait sous son entière responsabilité et ne peut le céder à un tiers sous quelque forme que ce soit. Le TITRE est réputé utilisé lors du premier passage aux bornes des remontées mécaniques. Il doit être consommé pendant la saison en cours, y compris pour les titres de transport à journées non consécutives et les cartes à points. Le TITRE n'est ni repris, ni échangé. Seules les informations contenues dans la puce de la carte et le logiciel de gestion font foi. Les forfaits horaires ne sont pas sécables (forfaits à usage unique).

Art. 5. Catégorie de clientèle et tarifs

Les catégories de clientèle et tarifs publics correspondants sont définis dans la grille tarifaire ci-annexée et disponible aux points de vente de la SOCIETE. Ces tarifs sont exprimés en euros et toutes taxes comprises (hors support FREEPASS 2€).

Les réductions et les tarifications autres que la catégorie « adulte » ne sont accordées que sur présentation aux points de vente, au moment de l'achat, des pièces officielles justifiant lesdits avantages tarifaires. Aucune photocopie de justificatifs ne sera acceptée. Aucune réduction ou remboursement ne sera accordée après l'achat.

Dans tous les cas, la détermination de l'âge à prendre en compte sera celui au jour d'achat du titre à délivrer, excepté pour les forfaits saison. L'âge déterminant la catégorie du forfait saison sera l'âge au 1^{er} jour d'ouverture prévue de la station.

Tous les TITRES existants et vendus par l'EXPLOITANT ne sont pas disponibles aux caisses du domaine skiable de Crest-Voland Cohennoz. Certains TITRES spécifiques ne sont disponibles que sur le site de vente en ligne www.labellemontagne.com, cette exclusivité étant alors mentionnée sur le site internet.

Art. 6. Modalités de paiement

Toute délivrance d'un TITRE donnera lieu à paiement du tarif correspondant. Ces règlements sont effectués par chèque tiré sur un compte bancaire ouvert en France émis à l'ordre de la SOCIETE, en espèces en euros, par carte bancaire acceptée par la SOCIETE (Eurocard, Mastercard, Visa, Americanexpress), par chèques-vacances ANCV.

Art. 7. Remboursement – Assurance – Annulation

Tout TITRE délivré qui n'aurait pas été utilisé ou utilisé partiellement (y compris carte à points, aller/retour et journées non consécutives), ne sera ni remboursé ni échangé quelle qu'en soit la cause : maladie, accident ou toute autre cause personnelle au TITULAIRE, et ce quelle que soit la durée de validité dudit titre. Il est possible de couvrir ce type de risque par des assurances spécifiques. Notamment, le TITRE peut être vendu avec une assurance couvrant également les secours sur pistes, au moment de l'achat du TITRE (cf. conditions en caisse). Tous renseignements à cet effet sont disponibles aux points de vente.

Art. 8. Contrôle absence, fraude ou non-conformité de titre – respect du règlement de police

Tout usager empruntant les remontées mécaniques est susceptible d'être contrôlé. Il doit être porteur

d'un TITRE de transport en cours de validité. Les porteurs de forfaits à tarif réduit doivent pouvoir présenter le justificatif leur ayant permis d'accéder à ce tarif. Le TITRE doit être présenté lors de chaque contrôle à la demande des agents de la SOCIETE. Toute personne utilisant une remontée mécanique donnant l'accès au domaine skiable visé par les présentes sans TITRE, ou munie d'un TITRE non conforme ou ne lui appartenant pas, sera passible des indemnités et poursuites ci-dessous :

- Versement d'une indemnité forfaitaire égale à cinq fois la valeur d'un TITRE un jour tarif public pratiqué par la SOCIETE (articles L 342-15, R 342-19 et R342- 20 du Code du Tourisme)
- Poursuites judiciaires

Dans tous les cas précités, les forfaits et leur support pourront être retirés à des fins de preuve et / ou de restitution à son propriétaire.

Art. 9. Perte ou vol du titre

En cas de perte ou de vol et dès lors que le TITULAIRE est en mesure de présenter le ticket duplicata qui lui a été délivré au moment de l'achat de son TITRE, le forfait pourra être remplacé. Il en coûtera la somme de 7 € (frais de traitement du blocage et de remplacement de support).

Tout TITRE ayant fait l'objet d'une déclaration de perte ou de vol auprès de la SOCIETE sera désactivé immédiatement par celle-ci et ne donnera plus accès au domaine skiable. Tout blocage est définitif et immédiat.

Le temps restant à consommer sur le titre d'origine fera l'objet de l'émission d'un titre spécifique de remplacement.

Art. 10. Interruption du fonctionnement des remontées mécaniques non programmée et modalités de réclamations

Seuls les TITRES ayant été acquis et réglés par leur titulaire au tarif public, directement aux points de vente ou sur le site de vente en ligne de la SOCIETE concernée peuvent donner lieu à dédommagement direct par celle-ci.

Seul un arrêté complet et consécutif de plus de 4 heures et de plus de soixante pour cent (60%) des remontées mécaniques du domaine skiable considéré peut donner lieu à un dédommagement du préjudice subi par le CLIENT titulaire d'un TITRE d'une durée de un (1) à quatorze (14) jours (hors forfaits saison), sur présentation du TITRE correspondant.

Une fiche de réclamation – demande de dédommagement est délivrée par l'OPERATEUR sur demande du TITULAIRE. Le TITULAIRE devra faire valoir sa demande de réclamation/ dédommagement aux points de vente de la SOCIETE ou par voie postale/ courriel à l'une des adresses indiquées en bas de page.

Ce dédommagement qui s'applique au(x) seul(s) jour concerné(s) par l'interruption du fonctionnement des remontées mécaniques, et selon le domaine skiable concerné, peut prendre l'une des formes suivantes, au choix du CLIENT:

- Soit une prolongation immédiate de la même durée que celle concernée par l'interruption
- Soit l'obtention d'un avoir sous forme de forfait journée du même domaine skiable à utiliser avant la fin de la saison d'hiver suivant celle en cours (N + 1)
- Soit un remboursement différé (au plus tard le 30/04/2020) déterminé comme suit : remboursement de la valeur du forfait au prorata de la période de fermeture (exemple : dans le cas de fermeture pendant une journée de plus de 60% des remontées mécaniques du domaine skiable considéré, le remboursement pour un forfait 6 jours portera sur 1/6e du prix du forfait 6 jours).

Le CLIENT ne saurait prétendre à une quelconque somme ou prestation excédant le dédommagement choisi.

Pour l'octroi de ce dédommagement, les pièces justificatives (Ticket-duplicata, commande, etc.) accompagnées de la demande de dédommagement doivent être déposées aux points de vente ou envoyées à la SOCIETE dans les deux mois suivant l'interruption des remontées mécaniques.

Aucun dédommagement ne pourra être accordé avant le jour d'expiration du TITRE concerné.

Ces clauses de dédommagement ne s'appliquent pas pour les TITRES acquis par le CLIENT aux points de vente, ayant bénéficié de l'application de tarifs dégradés institués dans le cadre d'une limitation du fonctionnement des remontées mécaniques.

Art.11. Réclamations – Médiation

Toute réclamation doit être adressée à la SOCIETE dans un délai de 30 jours suivant la survenance de l'événement à l'origine de ladite réclamation, sans préjudice des voies et délais légaux pour agir en justice, à l'adresse suivante : CREST VOLAND COHENNOZ LABELLEMONTAGNE, Télésiège de la Logère 73590 CREST VOLAND.

A défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le CLIENT a la possibilité de saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage dont les coordonnées et modalités de saisine peuvent être obtenues en consultant son site Internet: www.mtv.travel. L'avis rendu par le médiateur ne s'impose pas aux parties du contrat. À défaut de règlement amiable, le litige peut être porté devant les juridictions compétentes.

Art.12. Respect des règles de sécurité – Préjudice matériel ou physique sur un appareil

Tout TITULAIRE d'un TITRE est tenu de respecter les règles de sécurité relatives au transport par remontées mécanique, notamment les règlements de police affichés au départ des remontées mécaniques, les pictogrammes les complétant ainsi que toutes consignes données par le personnel de l'OPERATEUR, sous peine de sanction. Il en est de même du respect des arrêtés municipaux relatifs à la sécurité sur les pistes de ski et il lui est recommandé de respecter les « Dix règles de conduite des usagers des pistes » éditées par la Fédération Internationale de Ski (FIS). En cas de préjudice matériel ou physique occasionné par un des appareils, l'usager doit faire constater sans délai le préjudice au personnel de l'appareil et remplir le formulaire prévu à cet effet.

Art. 13. Protection et traitement des données à caractère personnel

L'ensemble des informations qui est demandé par la SOCIETE pour la délivrance d'un TITRE ou pour toute déclaration est obligatoire. Si une ou plusieurs informations obligatoires sont manquantes, l'émission du TITRE ne pourra intervenir. L'ensemble de ces données est uniquement destiné à la SOCIETE ou ses partenaires éventuels.

Ces données sont collectées à des fins de gestion des fichiers clients, d'émission de billetterie, de contrôle des titres de transport et de statistiques.

Les photos qui sont obligatoires pour certains forfaits comme stipulé ci-dessus, sont destinées exclusivement à l'identification du titulaire du forfait concerné.

L'intégralité de la Politique de Protection des Données à Caractère Personnel du Groupe LABELLEMONTAGNE, applicable à la SOCIETE, est disponible à l'adresse suivante :

<http://www.labellemontagne.com/commun/protection-des-donnees/>

Cette Politique de Protection des Données fait partie intégrante des présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation. En acceptant les présentes, vous acceptez aussi la Politique de Protection des Données mentionnée ci-dessus.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés, le TITULAIRE d'un TITRE (ou son représentant légal) dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes auprès de la SOCIETE, en écrivant par mail à com.crestvoland@labellemontagne.com

Responsable des traitements :
Crest-Voland Cohennoz Labellemontagne - Télésiège de la Logère - 73590 CREST-VOLAND - CNIL n°1326833

Art. 14. Propriété intellectuelle

Les marques, modèles et graphismes portés sur les différents TITRES, affiches ou tarifs sont déposés et toute reproduction est strictement interdite.

Crest-Voland Cohennoz Labellemontagne
 SAS au capital de 1.068.375€
 Siège social : Télésiège de la Logère
 73590 CREST VOLAND
 Tél : 04.79.31.70.33
 E-mail : info.crestvoland@labellemontagne.com
 SAS au capital de 1.068.375€
 RCS Chambéry B 392 404 950
 TVA intracommunautaire : FR 67 392 404 950
 Responsabilité civile ALLIANZ n° 48094110 87 rue de Richelieu 75002 PARIS



Dénommée ci-après l'OPERATEUR ou la SOCIETE

Les présentes conditions particulières de vente à distance s'inscrivent dans le cadre des conditions générales de vente et d'utilisation de titres de transport sur remontées mécaniques, également disponibles et téléchargeables sur le site internet www.labellemontagne.com.

UTILISATION DU SITE

Les présentes Conditions Particulières de Vente en Ligne régissent votre utilisation du site skipass-crestvoland.labellemontagne.com et vos relations avec la SOCIETE. Ces Conditions portent sur vos droits et responsabilités légales applicables dès lors que vous utilisez ce site

Le site skipass-crestvoland.labellemontagne.com est mis gratuitement à votre disposition (hors frais de connexion au site) pour votre usage personnel, sous réserve du respect des conditions définies ci-après. Votre utilisation de ce site implique votre acceptation pleine et entière de l'ensemble des Conditions Générales de Vente et d'Utilisation de Titres de Transport sur remontées mécaniques, ainsi que Ces Conditions Particulières de Vente hors établissement.

Vous ne pouvez utiliser ce site que si vous êtes âgé de plus de 18 ans et habilité à signer des contrats qui engagent votre responsabilité (l'utilisation par les mineurs de la réservation en ligne via notre Site est interdite). Vous serez financièrement responsable de toutes vos utilisations du Site.

Vous ne pouvez utiliser le Site que pour faire des réservations ou des achats dans un but légitime. Ce site est destiné notamment à la réservation de forfaits de ski et aucune utilisation, ou détournement de finalité n'est autorisé, notamment pour des finalités contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

A défaut de respect des présentes, nous nous réservons le droit, à tout moment, sans préavis, de vous interdire ou de vous restreindre l'accès à tout ou partie du ou des Sites, sans préjudice de tous dommages – intérêts.

Vous êtes informé que, en application de l'article L. 121-16-1-9° du Code de la consommation, l'ensemble des Services proposés sur le Site skipass-crestvoland.labellemontagne.com ne sont pas soumis à l'application du droit de rétractation prévu aux articles L. 121-20 et suivants du Code de la consommation en matière de vente à distance. En conséquence, les services commandés sur le Site sont exclusivement soumis aux conditions d'annulation et de modification prévues aux présentes Conditions Particulières et aux Conditions Générales de Vente.

GENERALITES

La passation d'une commande conclue sur les modules de vente en ligne de l'OPERATEUR implique l'adhésion de la personne ci-après dénommée le « TITULAIRE » aux présentes conditions particulières de vente hors établissement. Si une disposition venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur en matière de vente en ligne pour les sociétés ayant leur siège social en France et pour l'activité de la SOCIETE.

Les présentes conditions complètent les « conditions générales de vente et d'utilisation de titres de transport sur remontées mécaniques » des forfaits (ci-après dénommés « TITRES ») affichées dans tous les points de vente, mises en ligne et/ou annexées au bon de commande, dudit OPERATEUR. Conformément à l'article 13694 du Code civil, l'ensemble de ces conditions est mis à la disposition du TITULAIRE, qui a la possibilité de les télécharger.

La langue des documents contractuels est le Français.

TITRES VENDUS EN LIGNE

Tous les TITRES existants et vendus par l'OPERATEUR ne sont pas disponibles à la vente en ligne. Certains TITRES spécifiques ne sont disponibles qu'aux caisses du domaine skiable de Crest-Voland Cohennoz Labellemontagne, tandis que certaines offres ne sont disponibles que sur le site de vente en ligne skipass-crestvoland.labellemontagne.com, cette exclusivité étant alors mentionnée sur le site internet.

Les TITRES sont délivrés sur des cartes mains-libres FREEPASS numérotées. Cette carte d'un montant de 2 € est remboursable auprès de n'importe quelle caisse du domaine skiable et chez certains commerçants de la station, si elle est restituée en bon état, durant les périodes d'ouverture hivernale de la station.

MODALITES DE COMMANDE EN LIGNE

La commande ne peut être enregistrée sur le site Internet que si le client s'est clairement identifié :
 Soit en complétant le formulaire d'identification en ligne lors de sa 1^{ère} commande
 Soit en entrant ses identifiants (e-mail + mot de passe) dans son compte personnel

Pour un envoi à domicile :

Les commandes en ligne complètes doivent parvenir auprès de l'OPERATEUR au plus tard 10 jours (pour la France métropolitaine) ou 15 jours (pour l'étranger et les DOM-TOM) avant le jour d'arrivée du TITULAIRE en station.

A défaut de respecter ces délais, le TITULAIRE ne pourra pas recevoir sa commande à domicile. Dans ce cas, le TITULAIRE doit retirer ses TITRES au point de vente de l'OPERATEUR (caisse « Centrale » de la Logère) dès la veille de leur premier jour de validité, en tenant compte des horaires d'ouverture de ce point de vente.

Pour un retrait en station :

Les commandes complètes doivent parvenir auprès de l'OPERATEUR au plus tard 5 jours avant le début de validité du TITRE.

Toute commande vaut acceptation de la description des services et des tarifs. Conformément aux dispositions de l'article 13695 du Code civil, le TITULAIRE a la possibilité de vérifier le détail de sa commande et son prix total, et de corriger d'éventuelles erreurs, avant de confirmer celle-ci pour exprimer son acceptation.

Une commande est dite complète si l'OPERATEUR a réceptionné le règlement, les justificatifs et les photographies les cas échéants.

TARIFS ET MODALITES DE REGLEMENT

Les prix indiqués sur le site de vente en ligne skipass-crestvoland.labellemontagne.com sont des prix TTC en EUROS tenant compte du taux de TVA en vigueur au jour de la commande.

Les paiements sont effectués uniquement par carte bancaire (Visa, Eurocard et Mastercard).

Les données à caractère personnel communiquées par le TITULAIRE lors du règlement de la commande sont sécurisées et protégées par une procédure de cryptage.

OPTION DE PAIEMENT CRÉDIT GRATUIT CHOOZEO POUR LES FORFAITS SAISON

CHOOZEO est un crédit gratuit sans aucuns frais remboursable en 3 ou 4 fois proposé par BPCE FINANCEMENT société anonyme au capital de 73801 950 € - Siège social : 30 avenue Pierre Mendès France 75013 – 439 869 587 RCS Paris. Le montant du crédit gratuit varie entre 135 et 3000€. CHOOZEO est réservé aux particuliers (personnes physiques majeures) résidant en France et titulaires d'une carte bancaire Visa ou MasterCard possédant une date de validité supérieure de 4 mois à la date d'achat. Les cartes à autorisation systématique notamment de type Electron, Maestro, Nickel etc... ainsi que les e-cards, les cartes Indigo et American Express ne sont pas acceptés. Après avoir terminé sa commande, le client doit cliquer sur le « bouton paiement en 3 ou 4 fois CHOOZEO par carte bancaire ». Il est alors redirigé vers la page Internet CHOOZEO de BPCE FINANCEMENT affichant le récapitulatif de sa

commande et la demande de crédit gratuit, qu'il doit ensuite valider. L'OPERATEUR se limite à mettre en relation ses clients avec BPCE FINANCEMENT en indiquant sur son site une page de landing non contractuelle. Il n'est donc pas soumis à la réglementation relative aux intermédiaires en opérations de banque et en services de paiement. En outre, si le client demande à bénéficier d'une solution de financement proposée par BPCE FINANCEMENT. Les informations relatives à sa commande et à son identité (nom, prénom, adresse postale) lui seront transmises. BPCE FINANCEMENT utilisera ces informations à des fins d'étude de sa demande pour l'octroi, la gestion et le recouvrement de crédit. BPCE FINANCEMENT se réserve le droit d'accepter ou de refuser sa demande de financement en 3 ou 4 fois sans frais. Le client dispose d'un délai de rétractation de 14 jours calendaires pour renoncer à son crédit gratuit.

ACCUSE DE RECEPTION DE LA COMMANDE PAR LA SOCIETE

Les commandes avec paiement par carte bancaire seront confirmées dès qu'elles auront fait l'objet d'un accord de la part de l'organisme bancaire. Le refus de l'autorisation de débit du compte bancaire du client par sa banque entraîne de fait l'annulation du processus de commande.

Une fois la commande conclue sur le site de vente en ligne skipass-crestvoland.labellemontagne.com par le TITULAIRE et confirmée par l'organisme bancaire, la SOCIETE accuse réception de cette commande par un courriel de confirmation (à conserver impérativement par le TITULAIRE, avec le récapitulatif de commande, et à présenter pour toute réclamation).

LIVRAISON DE LA COMMANDE

Le CLIENT a le choix :

Soit de recevoir sa commande à domicile : sauf cas de force majeure, l'OPERATEUR s'engage à expédier les TITRES au plus tard 7 jours ouvrables suivant la date de l'achat (10 jours pour l'étranger et les DOM TOM)

Soit de retirer ses TITRES dans le point de vente de l'OPERATEUR (caisse « Centrale » de la Logère), dès la veille du premier jour de validité desdits TITRES, en tenant compte des horaires d'ouverture de ce point de vente. La copie de l'accusé de réception (courriel) sera alors exigée par les services de l'OPERATEUR ainsi qu'une pièce d'identité officielle en vigueur. A défaut, les TITRES commandés ne pourront pas être délivrés. La commande sera ensuite remise au TITULAIRE contre signature.

SPECIFICITES DU RECHARGEMENT EN LIGNE

Certains TITRES sont rechargeables sur le site de vente en ligne de la SOCIETE grâce au numéro web figurant sur la carte mains-libres FREEPASS.

Le chargement du TITRE aura lieu automatiquement lors du premier passage du TITULAIRE aux bornes de contrôle du domaine skiable. Ce premier passage doit se faire impérativement à l'un des appareils suivants :

- Télésiège de La Logère
- Télésiège du Cernix
- Télésiège et Téléski des Tovats
- Télésiège du Lachat

ANNULATION

Les TITRES de transport de 2 jours et plus (hors forfait saison) achetés sur le site skipass-crestvoland.labellemontagne.com et non utilisés, peuvent être annulés et remboursés ou échangés jusqu'au jour même de début de validité, avant 10h00 sur simple demande auprès de la SOCIETE.

En cas d'annulation d'un des forfaits achetés dans le cadre de Packs famille, l'ensemble des forfaits seront refacturés au tarif public individuel non remis.

EXONERATION DE RESPONSABILITE

La SOCIETE n'est tenue que d'une obligation de moyens pour toutes les étapes d'accès à la vente en ligne. La responsabilité de la SOCIETE ne saurait être engagée pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau Internet, notamment une rupture du service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatiques et d'une manière générale de tout autre fait qualifié expressément par la jurisprudence de cas de force majeure.

MODES DE PREUVES

La fourniture en ligne du numéro de carte bancaire, et d'une manière générale, la confirmation finale de la commande par le TITULAIRE valent preuve de l'intégralité de la transaction. Cette confirmation vaut signature et acceptation expresse de toutes les opérations effectuées sur les modules de vente en ligne concernés.

PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tous les éléments des pages des sites Internet, qui sont propriété de la SOCIETE, demeurent la propriété intellectuelle exclusive de cette dernière. Toute reproduction d'un élément desdites pages ou tout lien simple ou par hypertexte sont strictement interdits, sauf autorisation expresse et préalable de la SOCIETE.

PROTECTION ET TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Toutes les données à caractère personnel demandées aux CLIENTS lors de la passation de commande sont protégées par un procédé de cryptage, certifié SSL 128.

L'ensemble des informations qui est demandé par la SOCIETE pour la délivrance d'un TITRE ou pour toute déclaration est obligatoire. Si une ou plusieurs informations obligatoires sont manquantes, l'émission du TITRE ne pourra intervenir. L'ensemble de ces données est uniquement destiné à la SOCIETE ou ses partenaires éventuels.

Ces données sont collectées à des fins de gestion des fichiers clients, d'émission de billetterie, de contrôle des titres de transport et de statistiques.

Les photos, obligatoires pour les forfaits saison, sont destinées exclusivement à l'identification du titulaire du forfait concerné.

L'intégralité de la Politique de Protection des Données à Caractère Personnel du Groupe LABELLEMONTAGNE, applicable à la SOCIETE, est disponible à l'adresse suivante : <http://www.labellemontagne.com/commun/protection-des-donnees/>

Cette Politique de Protection des Données fait partie intégrante des Conditions Générales de Vente et d'Utilisation et des conditions particulières de vente en ligne. En acceptant les présentes, vous acceptez aussi la Politique de Protection des Données mentionnée ci-dessus.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés, le TITULAIRE d'un TITRE (ou son représentant légal) dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes auprès de la SOCIETE, en écrivant par mail à :

com.crestvoland@labellemontagne.com
 Responsable des traitements :
 Crest-Voland Cohennoz Labellemontagne - Télésiège de la Logère - 73590 CREST-VOLAND
 CNIL n°1326833

RECLAMATIONS – REGLEMENT DES LITIGES

Toute réclamation doit être adressée à la SOCIETE dans un délai de 30 jours suivant la survenance de l'événement à l'origine de ladite réclamation, sans préjudice des voies et délais légaux pour agir en justice, à l'adresse suivante : CREST VOLAND COHENNOZ LABELLEMONTAGNE, Télésiège de la Logère 73590 CREST VOLAND.

A défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le CLIENT a la possibilité de saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage dont les coordonnées et modalités de saisine peuvent être obtenues en consultant son site Internet : www.mtv.travel. L'avis rendu par le médiateur ne s'impose pas aux parties du contrat. À défaut de règlement amiable, le litige peut être porté devant les juridictions compétentes.